

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1810

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Ceccoli, M. Fabrice Brun, M. Brigand, M. Breton,
Mme Bay, Mme Petex, M. Cordier et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	12 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	12 000 000
TOTAUX	12 000 000	12 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaugmenter les crédits consacrés au Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER).

En effet, le budget pour 2025 prévoit un montant de 25M€, soit une baisse de plus de 10M€ par rapport au budget 2024, soit une réduction de près de 30 % du FSER.

Or, ce fonds est vital pour nombre de radios locales associatives. Cette réduction budgétaire aurait des conséquences dévastatrices sur le secteur qui représente plus de 2800 emplois directs et sur le pluralisme et la diversité médiatique locale.

En zone de montagne, ces radios sont aussi un vecteur de lien social, de valorisation des territoires et d'information pertinente au niveau local.

Par cette hausse de 12M€, l'amendement vise à renforcer le soutien public à ce secteur essentiel pour notre vie démocratique, dont le fonds de soutien n'a pas connu d'augmentation depuis des années